

WalfQuotidien

JEUDI 26 NOVEMBRE 2026 ... La clarté d'informations générales N° 10395 ■ Prix 200F ■42 ème année ■Issn 0850 6000

L'ASSEMBLEE VOTE LA RESOLUTION CONTRE LA LFR 2026, DIOMAYE INSTRUIT SON GOUVERNEMENT DE L'EXECUTER SANS DELAI

Friction totale !

- **AYIB DAFFE, PRESIDENT DU GROUPE PASTEF :** «C'est une usurpation budgétaire»
- **FELICITE BOUGAR DIOUF, PROCHE DE DIOMAYE :** «Pastef veut couler le Sénégal»
- **TAFSIR THIOYE, NON INSCRIT :** «L'article 103 ne prévoit pas de résolution»
- **CHEIKHOU OUMAR SY & THÉODORE CHÉRIF MONTEIL (ANCIENS PARLEMENTAIRES) :** «L'Assemblée menace, l'Exécutif s'entête, le Sénégal paie»



(PAGES 3&4)

BEACH SOCCER : CAN 2026

Les *Lions* face à des adversaires prenables

(PAGE 12)

- Juste 4 participations pour le Ghana
- Ouganda, du vécu mais pas si étincelant
- Mozambique, à reculons depuis 2021



CHRONIQUE DE OUSSEYNOU GUEYE

Campagne agricole : l'arachide à quel prix ?



(PAGE 5)

SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

FAMA libère la parole des jeunes sur *WhatsApp*



(PAGE 9)

Lutte contre les Vbg : C'est parti pour 16 jours d'activisme !



La lutte contre les violences faites aux femmes mobilise des acteurs pour deux semaines de sensibilisation

«Garantir la justice, protéger les survivantes et mettre fin à l'impunité», tel est le thème retenu pour les 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles. La campagne a été lancée, hier mercredi. Ainsi, du 25 novembre au 10 décembre 2026, des organisations de la société civile mèneront des activités de sensibilisation et de plaidoyer à l'endroit des autorités pour le respect des droits des femmes et des filles.

Pour l'Association des juristes sénégalaises (Ajs), l'accès à la justice est un droit humain fondamental et un pilier essentiel de l'Etat de droit et de la démocratie. Il doit être garanti à toute personne, sans discrimination aucune. *«Au Sénégal, les femmes victimes de violences rencontrent encore de nombreuses difficultés pour accéder à la justice. Entre les obstacles financiers, les difficultés d'accès à un avocat, les lenteurs des procédures judiciaires, la méconnaissance des droits et la peur des représailles, le parcours des survivantes demeure souvent éprouvant»*, constate l'Ajs.

A ces difficultés, s'ajoutent parfois la stigmatisation, les pressions familiales et communautaires ainsi que les préjugés qui contribuent à décourager les victimes de dénoncer les violences subies. L'Ajs estime que l'accès à la justice ne saurait se limiter à la possibilité de déposer une plainte. Il suppose un accompagnement juridique et judiciaire adapté, une prise en charge psychosociale, des mécanismes de protection efficaces et une réponse judiciaire diligente.

Il implique que les survivantes soient accueillies, écoutées et traitées avec dignité, sans jugement ni discrimination. *«Aucune femme, aucune fille, aucune survivante ne devrait être privée de ce droit en raison de sa situation sociale, économique ou de sa vulnérabilité»*, estime l'Ajs.

Samba BARRY

WalfQuotidien
12, Route du Front de terre
B. P 576-Dakar
Walf Quotidien édité par le Groupe Wal Fadjri
Le groupe Wal Fadjri est une société anonyme au capital de 420 000 000 F CFA
Président Fondateur
Sidy Lamine NIASSE
Directeur de Publication
Seyni DIOP
Rédacteur en Chef
Mbagnick NGOM
Rédacteur en Chef Adjoint
Norbert Charles DIENE
88 628 99 99
12 Commercial
13 Administration
14 Rédaction
Internet:
www.walf-groupe.com
email:
walfquotidien2011@gmail.com
Impression
GRAPHIC SOLUTIONS
Distribution *Wal fadjri*

Crise institutionnelle : Le mouvement pour la défense de la République monte au front

Face à la situation de tensions institutionnelles, le mouvement national pour la défense de la République siffle la fin de la récréation. Mansour Séne et Cie rappellent une exigence fondamentale : *«Le Sénégal doit être au-dessus des ambitions personnelles et des intérêts partisans»*, soulignent-ils dans un communiqué. C'est pourquoi, ils lancent un appel de responsabilité à l'opposition parlementaire. *«Son rôle est essentiel dans une démocratie. Il consiste à contrôler, interpeller, proposer et exercer pleinement sa mission de contre-pouvoir. Mais, cette responsabilité doit s'exercer au service du peuple et non au service d'intérêts particuliers ou d'ambitions personnelles»*, font savoir les acteurs du Mouvement national pour la défense de la République.

Pour eux, *«défendre la République, c'est aussi préserver ses institutions et respecter la place constitutionnelle de chacune d'elles, au premier rang desquelles figure le président de la République, clé de voûte des institutions». «La confrontation démocratique est légitime, mais l'affaiblissement systématique des institutions ne saurait être un projet politique»*, explique ledit Mouvement qui compte défendre les institutions de la République.

M. GAYE

EPHEMERIDES DU JOUR

26 novembre 2024 : Une commission d'enquête sur le massacre des *Tirailleurs* à Thiaroye est demandée par des députés français

Cinq députés français, issus principalement de l'opposition de gauche et soutenus par quelques membres du camp présidentiel, déposent sur le bureau de l'Assemblée nationale française une demande pour la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire afin de faire la lumière sur le massacre des *Tirailleurs* sénégalais, revenus du front en Europe et qui réclamaient leurs soldes et primes avant leur démobilisation.

26 novembre 2023 : Des chirurgiens de l'Hôpital militaire de Ouakam réalisent au Sénégal la première transplantation rénale

Première transplantation rénale réalisée au Sénégal par des chirurgiens de l'Hôpital militaire de Ouakam (Hmo), dirigés par le médecin colonel Youhanidou Wane Dia, après obtention de l'agrément introduit auprès du Conseil national du don et de la transplantation d'organes par Hmo et l'Hôpital Aristide Le Dantec. Ce succès a été rendu possible par une collaboration avec des équipes médicales turques.



26 novembre 2009 : Mamadou Moustapha Touré démissionne de la Cena à la suite d'un différend avec le Président Wade

Démission du président de la Commission électorale nationale autonome (Cena), Mamadou Moustapha Touré, à la suite d'un différend avec le président Abdoulaye Wade. *«J'ai décidé de remettre à votre disposition mon mandat comme vous me l'avez demandé»*, avait écrit M. Touré dans sa lettre de démission. Son mandat devait prendre fin en 2011. Il sera remplacé par Doudou Ndir, ancien médiateur de la République.

26 novembre 1959 : Senghor, Modibo Keïta et Mamadou Dia se réunissent avec de Gaulle à l'Elysée sur l'Indépendance de la Fédération du Mali

Entretien de près de deux heures de Léopold Sédar Senghor, Modibo Keïta et Mamadou Dia avec le général Charles de Gaulle à l'Elysée pour négocier l'Indépendance de la Fédération du Mali. La Fédération du Mali est un Etat éphémère qui a existé entre avril 1959 et septembre 1960. Le 22 septembre 1960, Modibo Keïta proclame l'indépendance de la République soudanaise qui devient la République du Mali. De fait, cette proclamation est la reconnaissance de l'indépendance sénégalaise. Mais le Sénégal adoptera le 4 avril, date de la modification de la Constitution fédérale pour célébrer son indépendance.

(En collaboration avec les Archives nationales)

Prix Cheikh Hamad : le Sénégalais Abou SY récompensé pour son engagement en faveur du *Pulaar*

Le Sénégalais Atoumane Sy, connu sous le nom d'Abou Sy, a remporté le premier prix dans la catégorie *Pulaar* de la 12e édition du Prix Cheikh Hamad pour la traduction et la compréhension internationale, organisée le 24 novembre 2026 à Doha, au Qatar. Il devance le Camerounais Aboubakar Muhamed Kubry et le Nigérian Mouhamad Labarnadj.

Cette édition marque une première avec l'introduction du *Pulaar* parmi les langues récompensées dans la catégorie «accomplissement», qui distingue les parcours et les institutions ayant contribué à la promotion d'une langue. Le lauréat de chaque langue reçoit une dotation de 100 000 dollars.

En amont de cette ouverture, une délégation du prix s'était rendue au Sénégal en mars 2026 pour évaluer la place du *Pulaar* et ses productions. Elle avait notamment rencontré plusieurs associations engagées dans la promotion de cette langue afin de présenter les modalités de participation.



La cérémonie de Doha a réuni 256 candidatures provenant de 33 pays, dont 16 pays arabes et 17 non arabes. Abou Sy a dédié sa distinction aux défenseurs du *Pulaar*, saluant ainsi plusieurs décennies de mobilisation en faveur de cette langue en Mauritanie et dans la sous-région.

Babacar NGOM
(Walfnet)

PLENIERE | RESOLUTION CONTRE LE DECRET DE MISE EN VIGUEUR DE LA LFR 2026

L'Assemblée rejette le décret

Pastef ne lâche pas prise. Largement majoritaire à l'Assemblée nationale, le parti de Ousmane Sonko a rejeté, hier, le décret de mise en vigueur de la Lfr 2026.



L'Assemblée nationale a rejeté, hier, le décret de mise en vigueur de la Lfr 2026

La motion d'ajournement des débats soulevée par le député Abdou Mbow n'y fera rien. Le débat s'est poursuivi malgré l'absence du gouvernement. Au final, la proposition de résolution relative au décret n° 2026-2416 du 19 novembre 2026 portant mise en vigueur de la Lfr 2026 a été adoptée par 128 voix pour, 9 voix contre et deux abstentions. En clair, la majorité parlementaire constituée des députés de Pastef rejette le décret de mise en vigueur de la Lfr 2026 pris par le Président Bassirou Diomaye Faye. Le texte qui se base sur l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale ne peut certes pas contraindre le gouvernement, mais il livre la position nette et tranchée du parlement par rapport aux dépenses et dettes qui seront engagées pour le compte du Sénégal.

Le président du groupe Pastef, Ayib Daffé qui a défendu la proposition de résolution, a lancé un appel aussi bien aux bailleurs de fonds du Fmi et de la Banque mondiale qu'aux fonctionnaires et administrateurs de crédit du Sénégal par rapport aux «engagements ne justifiant pas des règles constitutionnelles». Accusant le chef de l'Etat «d'usurpation budgétaire», il affirme que le projet de loi répond aux exigences de l'accord avec le Fmi. *«La Lfr et la Lfi prennent comme cadrage l'accord signé avec le Fmi»,* dit-il avant de mettre en garde les ordonnateurs, contrôleurs budgétaires, comptables publics et agents des administrations fiscale et douanière, dont la responsabilité pourrait être engagée en cas de manquement à leurs obligations de contrôle. Parce que pour lui, *«les emprunts qui reposeraient sur le seul décret ne peuvent en tirer leur légalité». «Le décret pris crée un précédent dangereux. Le Sénégal est en danger si on veut gouverner le pays en faisant abstraction de sa Représentation nationale»,* martèle le député El Hadj Ousmane Fall de Pastef. *«Le forcing institutionnel ne passera pas»,* renchérit la députée Fatou Diop Cissé. Le député Bakary Diédhiou trouve, pour sa part, que le Président Diomaye est en train de piétiner la démocratie sénégalaise. *«Le Président Diomaye veut faire de notre Constitution son jouet»,* dit-il.

VOIX DISSONANTES

Membre de Pastef mais proche du chef de l'Etat, Félicité Bougar Diouf accuse le parti de vouloir faire souffrir les Sénégalais. *«Voilà un groupe parlementaire qui veut couler le Sénégal. Vous n'avez aucune empathie envers le peuple sénégalais. Les députés veulent assoiffer le peuple. Ils ont un seul but : faire partir les investisseurs et les bailleurs»,* dit-elle, accusant le groupe parlementaire de «haute trahison» et de vouloir l'échec du Président Diomaye. Elle dénonce également les menaces contre l'administration. Le député Adama Diallo s'interroge sur la pertinence de ce décret. *«Est-ce que la résolution va annuler le décret ? La réponse est non. L'Assemblée ne peut pas annuler le décret. Pour l'annuler, il faut aller à la cour suprême. Tout le reste est politique»,* dit-il. Membre du groupe parlementaire *Takku Wallu*, Djimo Souaré affirme que cette résolution est illégale et révèle de la «surenchère» entre les institutions. *«Ce qui vous intéresse c'est la politique politicienne». «Ayez du respect pour ce pays. Arrêtez de menacer les fonctionnaires. Vous voulez des fonctionnaires pro Pastef ou pro* kiiraay», souligne Djimo Souaré.

Député non inscrit, Tafsir Thioye pointe les errements de ses collègues de la majorité. *«Ce qui est en train de se passer actuellement entre dans l'histoire. L'article 103 ne prévoit pas de résolution»,* débusque cet ancien membre de la commission de rédaction du règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

Selon lui, les résolutions sont encadrées par deux textes, notamment la Constitution en son article 65 qui prévoit la délégation à la commission de délégation, et les dispositions relatives aux commissions d'enquête parlementaire, à la mise en accusation et à la levée de l'immunité parlementaire. Ce qui n'a pas été fait et qui, de facto, est constitutif de vice de procédure. *«Le titre III, qui consacre le contrôle et l'évaluation des politiques publiques, a son premier article sur l'article 103. Et je ne pense pas que ce qu'on est en train de faire entre dans le cadre du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques»,* déplore Tafsir Thioye. A l'en croire, une modification constitutionnelle serait nécessaire pour intégrer la prise de résolutions par l'Assemblée, car les missions de l'hémicycle se limitent à voter la loi, contrôler l'action du gouvernement et évaluer les politiques publiques.

Magib GAYE

CONSEIL DES MINISTRES | DECRET DE MISE EN VIGUEUR DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE (LFR) 2026

Diomaye droit dans ses bottes

Le Conseil des ministres s'est tenu le mercredi 25 novembre 2026, au Palais de la République, sous la présidence de Bassirou Diomaye Faye, président de la République. La communication du chef de l'Etat a porté notamment sur la mise en vigueur du projet de Loi de finances rectificative pour l'année 2026, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et l'exécution optimale des politiques sectorielles. En introduction à sa communication, le président de la République fait observer que par décret n° 2026-2416 du 19 novembre 2026, il a mis en vigueur le projet de Loi de finances rectificative (Lfr) pour l'année 2026, déposé depuis le 18 septembre 2026 au niveau du bureau de l'Assemblée nationale. Ainsi, il demande au Premier ministre et au ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de prendre, sans délai, l'ensemble des mesures nécessaires à l'exécution optimale des programmes publics inscrits dans la LFR, en veillant au respect des principes et équilibres budgétaires et financiers définis.

Rappelant son serment devant la Nation «d'observer comme de faire observer scrupuleusement les dispositions de la Constitution et des lois», il réitère sa détermination à veiller au fonctionnement régulier des institutions de la République et des pouvoirs publics, ainsi qu'à la sauvegarde des intérêts de la Nation. A cet égard, il instruit le Gouvernement d'assurer le respect systématique des engagements internationaux et d'accélérer les processus d'assainissement des finances publiques ; la relance globale de l'économie nationale, en accentuant les réformes de l'environnement des affaires et de promotion du développement du secteur privé; la mise en œuvre des politiques de protection sociale et de solidarité nationale au bénéfice des groupes les plus vulnérables de notre pays. Dans le même ordre d'idées, le chef de l'Etat rappelle l'importance qu'il accorde au financement et au bon déroulement de la campagne de commercialisation agricole, à l'amorçage du Programme spécial consacré à l'Emploi et à l'Entreprenariat des Jeunes ainsi qu'au renforcement du Dialogue social avec les forces vives de la Nation, notamment les centrales syndicales et les organisations patronales.

Salif KA

*Walf*Quotidien N°10395
JEUDI 26 NOVEMBRE 2026

Résolution sur la LFR 2026 : l'Assemblée menace, l'Exécutif s'entête, le Sénégal paie

Le 20 novembre 2026, le groupe parlementaire *Pastef-Les Patriotes* a déposé une proposition de résolution contre le décret n° 2026-2416, par lequel le président de la République a mis en vigueur la loi de finances rectificative rejetée le 3 novembre. On aurait pu y lire une défense sereine des prérogatives du Parlement. On y lit tout autre chose : une lettre d'avertissement adressée, pardessus la tête du chef de l'Etat, aux fonctionnaires qui font tourner la machine financière de la République.





Une résolution qui vise les agents, pas le décret

Relisons le texte. Il ne se borne pas à contester un décret. Son article 2 s'adresse nommément aux ordonnateurs, aux contrôleurs budgétaires, aux comptables publics, aux payeurs, aux agents des impôts et des douanes. Son article 4 prévient que ceux qui engagent, signent, mobilisent ou comptabilisent un emprunt «doivent être conscients des responsabilités qu'ils engagent». Son article 5 promet un «examen minutieux» de chaque recette encaissée et de chaque dépense payée.

Le message est limpide : si vous exécutez, vous paierez. Le texte a beau préciser que ces agents n'ont pas à se substituer au juge, il les place exactement dans cette position. Le comptable du Trésor qui règle une dépense, le douanier qui applique un tarif, se retrouvent sommés de trancher seuls un différend constitutionnel entre deux pouvoirs qui, eux, refusent de se parler.

C'est là le cœur du problème. Une résolution ne produit aucun effet de droit sur un décret. Elle ne l'annule pas, elle ne le suspend pas. Si la majorité est si sûre de l'illégalité de ce décret, la voie est connue : le juge compétent. Préférer la tribune de l'hémicycle au prétoire, c'est choisir l'intimidation plutôt que la démonstration. On ne cherche pas à faire juger le décret ; on cherche à faire peur à ceux qui l'appliquent.

Une arme qui se retourne contre le pays

Mesurons les effets. Une administration financière qui doute ralentit. Un comptable qui craint pour sa responsabilité personnelle multiplie les rejets et diffère les paiements. Le contrôle de régularité se mue en grève du zèle. Et au bout de la chaîne, ce ne sont pas les ministres qui attendent : ce sont les fournisseurs, les Pme, les collectivités, les étudiants, les structures de santé.

L'article 4 est plus dangereux encore. En proclamant que les emprunts fondés sur le décret ne bénéficient «pas d'une autorisation parlementaire expresse», la majorité adresse un signal direct à ceux qui financent l'Etat. Or, le Sénégal n'a plus accès aux marchés internationaux de capitaux ; il se finance sur le marché régional de l'Uemoa. Quel investisseur souscrira sereinement à un titre dont la représentation nationale annonce déjà qu'elle en contestera la base légale ? Chaque point de défiance se paiera en taux d'intérêt, sur une dette dont le service absorbe déjà près du tiers des ressources de l'Etat.

Le Fmi, lui, a été clair. Le 12 novembre, il a conditionné l'examen du programme d'environ 2,2 milliards de dollars, conclu au niveau technique le 1er septembre, à un cadre budgétaire cohérent, à des mesures correctrices sur la dette mal déclarée et à des assurances de financement, en demandant que ces engagements s'inscrivent dans le cadre juridique et constitutionnel sénégalais. Une Assemblée qui conteste le budget en vigueur et jette le doute sur la légalité des emprunts ne défend pas la souveraineté budgétaire : elle éloigne le seul ancrage financier dont dispose aujourd'hui le pays.

Pas un franc de plus, pas une idée de plus

Qu'apporte cette résolution aux finances publiques ? Rien. Pas un franc de recette, pas une économie, pas une alternative. Le 3 novembre déjà, la majorité avait écarté la LFR par une question préalable, c'est-à-dire sans débat au fond, sans amendement, sans contre-proposition. Le grief de «sincérité budgétaire» était peut-être fondé ; il appelait alors des amendements, des auditions, une commission d'enquête, pas un rejet en bloc. Depuis, la commission des finances a écarté l'essentiel des projets de budget 2027. On ne redresse pas les comptes d'un pays en bloquant tous ses budgets.

Rappelons aussi une évidence que l'hémicycle semble avoir oubliée : la loi de finances initiale 2026, dont le dérapage est aujourd'hui constaté, a été préparée par le gouvernement que dirigeait le leader de Pastef et votée par cette même majorité. Le déficit porté de 5,4 % à 7,6 % du PIB n'est pas tombé du ciel en septembre. Ceux qui ont voté la trajectoire en sont comptables autant que ceux qui en constatent l'échec.

L'Exécutif n'est pas innocent

Rien de tout cela n'exonère le président de la République. Le décret du 19 novembre repose sur une lecture contestable de l'article 68 de la Constitution, conçu pour pallier l'absence de vote dans les délais, non pour passer outre un rejet exprès. Le rapport de présentation du décret reconnaît lui-même que l'Assemblée a rejeté le texte. Gouverner par décret contre un vote du Parlement crée un précédent dangereux, quelle que soit la majorité de demain.

Mais la responsabilité de l'Exécutif est plus ancienne et plus profonde. Le Président a choisi en mai de rompre avec son Premier ministre sans s'assurer d'une majorité pour gouverner. Il a formé un gouvernement dans lequel le parti majoritaire à l'Assemblée affirme n'avoir aucun ministre. Il a déposé une LFR révisant toutes les grandes masses du budget sans construire le moindre compromis avec ceux qui devaient la voter. Et ce 25 novembre, le gouvernement n'était même pas représenté à la plénière consacrée à son propre décret.

Sur le fond, le bilan budgétaire lui appartient aussi : recettes revues à la baisse de plus de 340 milliards de FCfa, investissements rabotés, subventions énergétiques en forte hausse, croissance en repli. Depuis la suspension du programme du Fmi en 2024 et les révélations sur la dette, deux années se sont écoulées avant un simple accord technique. Deux années pendant lesquelles la note souveraine a été dégradée, l'accès aux marchés internationaux s'est fermé et le coût de la dette s'est alourdi. La parole publique sur la dette, trop souvent maniée comme une arme politique, a elle-même entamé la crédibilité de la signature du Sénégal.

Deux pouvoirs, un même projet, un seul perdant

Il faut le dire sans détour : la crise budgétaire que traverse le pays n'est pas une querelle de juristes sur l'article 68 ou l'article 83. C'est le prolongement, sur le terrain des finances publiques, d'une rupture politique entre deux hommes et deux camps issus du même projet. Chacun a fait du budget de l'Etat un instrument de rapport de force : le Président en passant en force, la majorité en menaçant ceux qui servent l'Etat.

Pendant ce temps, comme le disent déjà les ménages : «en haut on divorce, en bas on paie».

Nous demandons trois choses, simplement :

- que la majorité renonce à faire porter aux agents publics le poids d'un conflit qui n'est pas le leur, et soumettre au juge compétent la question de la légalité du décret ;
- que l'Exécutif cesse de gouverner par contournement et ouvre sans délai une concertation budgétaire avec l'Assemblée, sur la base de chiffres partagés et sincères ;
- que les deux camps fassent de l'approbation du programme avec le Fmi et du vote du budget 2027 une priorité nationale, au-dessus de leurs calculs pour les échéances à venir.

Le Sénégal n'a ni le temps ni les moyens de cette guerre. Ceux qui l'entretiennent devront un jour en rendre compte, non devant une commission, mais devant le peuple.

Cheikhou Oumar SY & Théodore Chérif MONTEIL
Anciens parlementaires

FINANCES

MARCHE FINANCIER REGIONAL

3 000 milliards de francs Cfa déjà levés en 2026

Le Sénégal sollicite le marché financier de l'Uemoa. En 2026, le pays a levé plus de 3 000 milliards de francs Cfa sur le marché des titres publics et à travers des Appels publics à l'épargne (Ape), d'après le directeur des Marchés de Capitaux.

L'Uemoa est devenue le marché financier du Sénégal, à défaut d'avoir accès aux marchés internationaux. En 2026, le pays a levé plus de 3 000 milliards de francs Cfa quand vous considérez les deux compartiments, 2 500 milliards de francs Cfa pour le marché des titres publics et 643 milliards de francs Cfa pour les Appels publics à l'épargne (Ape). La révélation est du directeur des Marchés de Capitaux. Alioune Diouf présidait la cérémonie d'ouverture d'une rencontre avec des acteurs financiers autour du thème: «Le marché financier de l'Uemoa face aux nouveaux enjeux de l'innovation, de la réglementation et de l'inclusion financière». «*En 2025, nous sommes intervenus autour de 4 000 milliards de francs Cfa dont 1 800 à peu (près 2 000 milliards de francs Cfa) par Ape sur le marché des titres publics*», décompte-il.

Avant d'avouer que vous devez avoir des difficultés pour exécuter votre budget avec un besoin de financement global qui ressortait de la Loi de finances, qui était de 6 000 milliards de francs Cfa, si vous ne pouvez pas lever 4 000 milliards de francs Cfa en plus d'une suspension du programme du Fmi.

M. Diouf affirme que depuis 2024, le Sénégal a doublé les interventions sur le marché financier régional. «*Nous sommes à 55 % sur le marché financier régional. Cela veut dire qu'on note une inversion des poids entre les ressources extérieures et intérieures. Venir sur le marché intérieur permet de mitiger le risque de change, parce qu'on s'endette en monnaie locale*», soutient-il.



Alioune Diouf, le directeur des Marchés de Capitaux

Président du Conseil des entreprises du Sénégal, Babacar Diagne affirme que 10 % des 2 % d'entreprises formelles sont éligibles aux marchés financiers. C'est pourquoi, il suggère la mise en place d'un programme national de préparation des Pme, pour lever les contraintes. Mais pour le directeur général de *Cgf Bourse*, Kalidou Diallo, trouver un capitaine d'industrie qui veut coter 25 % de sa société, n'est pas facile. Or, d'après lui, il est important que la majeure partie des grosses industries sénégalaises puisse sortir 25 % de leur capital pour investir le marché financier. «*C'est une ouverture vers les Sénégalais. Il faut avoir le courage de coter*», dit-il, ajoutant que ce n'est pas l'argent qui manque pour les financements en Afrique, puisqu'on parle de 4 000 milliards de dollars qui ne trouvent pas de personnes à financer.

Emile DASYLVA

CHRONIQUE

CAMPAGNE AGRICOLE

L'arachide à quel prix ?

Par Ousseynou GUEYE

La campagne de commercialisation de l'arachide devrait démarrer dans les prochains jours. Le gouvernement avait annoncé lors du conseil interministériel du 22 octobre dernier que cette campagne allait débuter avant la fin du mois de novembre courant. On y est presque. Mais le prix du kilo d'arachide au producteur n'a pas encore été annoncé officiellement. Lors de ce conseil interministériel, le Premier ministre, Al Aminou Lô avait annoncé qu'il mettrait en place «un comité dédié à la fixation du prix de l'arachide, chargé de formuler une recommandation annuelle basée sur diverses méthodes éprouvées, tout en garantissant un seuil de sauvegarde pour le producteur et la compétitivité à l'export».

Les producteurs attendent donc le prix qui sera annoncé. Une note-circulaire comportant le prix du kilo d'arachide au producteur et un protocole avec les huileries pour leur indiquer les modalités de cette campagne devrait être publiée.

Mais certaines sources proches du Comité national interprofessionnel de l'arachide (CNIA) indiquent que c'est le prix fixé la campagne dernière qui a été reconduit, soit 305 francs Cfa pour un kilo d'arachide au producteur. Il faut donc attendre le prix officiel.

Comme les années précédentes, la campagne tournera autour de la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (Sonacos). Elle devrait impulser le rythme de la campagne en injectant des financements importants dans les points de collecte. Pourtant, la Sonacos figure bien dans les sociétés à restructurer dans l'accord technique signé le Gouvernement et le Fonds monétaire international (Fmi). Il est vrai que l'entreprise connaît une situation financière alarmante. Le dernier bilan communiqué en 2025 fait état de pertes de 33,04 milliards de francs Cfa sur les exercices de 2023 et 2024. Dans le même temps, ses capitaux propres sont négatifs de près de 9,5 milliards de francs Cfa.

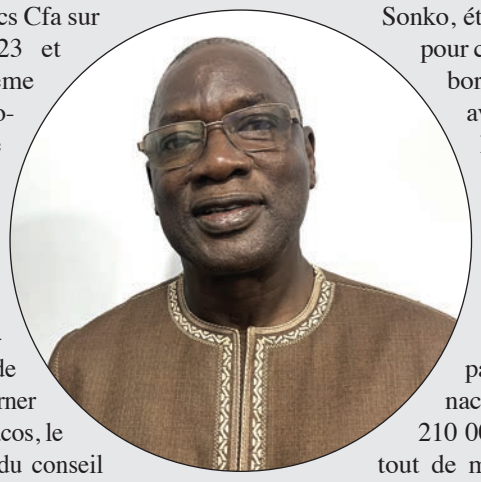

Comment une telle société peut-elle gérer une campagne agricole qui demande des centaines de milliards de francs Cfa? Pour contourner les difficultés de la Sonacos, le Premier ministre, lors du conseil interministériel du 22 octobre dernier, a mis en avant le pool bancaire dirigé par la Banque agricole pour résoudre tous les problèmes de financement. Il leur a demandé de «boucler le plan de financement de la Sonacos avant l'ouverture de la collecte».

Si les recommandations du Premier ministre sont suivies, le pool bancaire devrait aussi assurer à la Sonacos, 1 milliard de francs Cfa par jour pendant un mois, en attendant les décaissements des bailleurs, pour lui permettre d'acheter des graines.

Mais la campagne nécessitera beaucoup plus de moyens pour acheter la production nationale. La campagne précédente, des difficultés importantes ont été notées tout au début. Les points de collecte fixés n'ont pas fonctionné et les paysans ont attendu en vain de vendre leurs productions. De guerre lasse, ils se sont tournés vers les intermédiaires qui ont acheté leurs récoltes à bas prix, autour de 200 francs le kilo. Le Premier ministre d'alors, Ousmane Sonko, était allé sur le terrain pour calmer les paysans au bord de l'apoplexie. Il avait promis de relever le niveau des achats de la Sonacos en le portant à 450 000 tonnes, plutôt que les 250 000 tonnes prévues.

Mais l'argent n'a pas suivi. Ainsi, la Sonacos n'a pu acheter que 210 000 tonnes, ce qui est tout de même un record par rapport à ces quinze dernières années. Au total, c'est un montant de 73 milliards de francs Cfa qui a été injecté dans la campagne agricole par la Sonacos avec le soutien des banques comme la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (BADEA), la Banque ouest africaine de développement (BOAD) et les autres institutions financières regroupées autour de la Banque agricole.

Pour la campagne qui s'ouvre à la fin de ce mois courant, la Sonacos a prévu de collecter 250 000 tonnes. Les responsables de la société, conscient du faible niveau de trituration des usines qui sont dans un état vétuste, ont sillonné récemment la Chine pour trouver des acheteurs de graines. Ce qui leur permettra d'écouler l'excédent de graines qu'ils ont collectées.

Bien d'autres problèmes sont nés lors de la précédente campagne. Le conseil interministériel en a indiqué deux, notamment, un financement discontinu et un nombre de points de collecte agréés sans rapport avec la production disponible, plus des trois quarts d'entre eux étant restés inexploités. Il y a aussi les cribles et tarares qui constituent des points de friction entre les producteurs et les gérants des points de collecte. Lors du conseil interministériel, il avait été décidé de dresser l'état des lieux des cribles et tarares déployés avant le 15 novembre dernier. Cela a-t-il été fait ? Le Premier ministre avait décidé de confier « leur maintenance aux artisans locaux spécialisés dans la fabrication de matériel agricole, dans le cadre d'un contrat d'entretien pris en charge par les opérateurs de collecte, avec une campagne d'information de proximité et un contrôle métrologique renforcé des services du commerce ». Cela risque d'être un vœu pieux, car les gérants de collecte font de la résistance et ne veulent pas entendre parler de leur prise en charge. Le Premier ministre conditionne leur agrément à l'acceptation de ces mesures. Au total, une campagne agricole se prépare pendant des mois pour permettre de drainer des montants importants. Depuis la dissolution de la Sonagraines sur injonction des bailleurs de fonds, les campagnes agricoles se suivent et se ressemblent avec un financement insuffisant, une collecte désorganisée et des intermédiaires voraces qui achètent des graines d'arachide à bas prix.

WalfQuotidien N°10395
JEUDI 26 NOVEMBRE 2026

GUINEE-BISSAU ‖ SCRUTIN PRESIDENTIEL CONTROVERSE DE NOVEMBRE 2025

Il y a un an, Embaló se faisait renverser

Alors que Umaro Sissoco Embaló, président sortant et Fernando Dias, commençaient à s'étriper autour des résultats du scrutin présidentiel, des militaires entrent dans la danse pour s'emparer du pouvoir. Cela s'est passé le 26 novembre 2025 à Bissau.

Ce fut le coup d'Etat le plus drôle et le plus suspicieux autant par sa nature que par son déroulement, ces dernières années en Afrique de l'Ouest. Mercredi 26 novembre 2025, trois jours après l'élection présidentielle, le Président Umaro Sissoco Embaló, qui ne s'attendait sans doute pas à perdre l'élection devant un looser, l'opposant Fernando Dias, appelle, lui-même, le magazine *Jeune Afrique* pour lui annoncer le putsch militaire dont il dit être victime. Il expliquait avoir été arrêté vers 12 heures alors qu'il se trouvait dans son bureau du palais présidentiel. Pourtant, trois jours plus tôt, il revendiquait 65 % des suffrages selon son propre décompte, tandis que son opposant s'autoproclamait également vainqueur, plongeant le pays dans un bras de fer électoral. Fernando Dias était soutenu par deux grands partis de l'opposition à savoir le Parti africain de l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert [Paigc] et le Parti du renouveau social [Prs]. A Cacheu, Biombo, Tombali, Bolama, Oio ou encore Quinara, le concurrent direct du président Embaló arrivait en tête, parfois avec des écarts à faire pâlir de jalousie le camp présidentiel.

«Coup d'Etat cérémoniel» ou «combine»

Le 26 novembre 2025, trois jours après l'élection présidentielle, des militaires annoncent leur prise de pouvoir, suspendent le processus électoral et écartent du pouvoir Umaro Sissoco Embaló. Les résultats provisoires devaient être rendus publics le lendemain. La manière dont le pouvoir bascule suscite rapidement des interrogations. Tandis qu'il se trouve aux mains des militaires, Embaló conserve la possibilité de communiquer avec l'extérieur, situation inhabituelle lors d'une prise de pouvoir militaire. Goodluck Jonathan, ancien président du Nigeria et membre de la mission d'observation électorale présent à Bissau, remet publiquement en cause la nature des événements. Il évoque un «*coup d'Etat cérémoniel*» et s'interroge notamment sur le fait qu'Embaló ait pu annoncer lui-même son renversement et continuer à communiquer avec des journalistes alors qu'il était supposément détenu. Au Sénégal, Ousmane Sonko, à l'époque Premier ministre, adopte une position tout aussi sévère. Face aux députés à l'Assemblée nationale, il déclare : «*Ce qui s'est passé en Guinée-Bissau est assez troublant pour quelqu'un comme moi qui croit en la démocratie. Nous savons tous que c'est une combine. Et ce n'est pas normal*». Ce coup d'Etat contre Embaló n'en était pas le premier qui l'aurait visé depuis son arrivée au pouvoir en 2019. Au moins, il en aurait échappé deux. Il a régulièrement accusé des forces militaires d'être en connivence avec des cadres de l'opposition de vouloir le renverser. Il a fini par envoyer les «*coupables*» en prison ou les contraindre à l'exil avant de dissoudre l'Assemblée nationale qui était en grande partie aux couleurs de l'opposition. Considérant son rival Fernando Dias comme un «voyou», un terme qu'il avait utilisé auparavant pour qualifier d'autres opposants, Umaro Sissoco Embaló avait juré de ne jamais laisser la Guinée-Bissau entre leurs mains. Depuis lors, le pays est dirigé par le général Horta N'Tam, qui avait remis en selle des proches de Embaló au sein du gouvernement de transition, alimentant les soupçons d'un coup d'Etat taillé sur mesure. Les Bissau-Guinéens ne connaissent toujours pas quand ils éliront leur nouveau président censé mettre fin à l'actuel régime militaire. Embaló qui a tenté de retourner à Bissau en octobre dernier avant d'en être empêché, vit en exil.



Umaro Sissoco Embaló, ancien président de Guinée-Bissau vit en exil

Baba MBALLO

JUSTICE ‖ MIGRATION IRREGULIERE ET POUR D'AUTRES DELITS

Quelque 200 Sénégalais incarcérés au Maroc


Babou Sène, le consul général du Sénégal à Dakhla, dans le sud du Maroc

Plus de 200 Sénégalais sont actuellement incarcérés dans sept prisons marocaines, dont 80 % pour des infractions liées à la migration irrégulière vers les îles Canaries, a-t-on appris de Babou Sène, le consul général du Sénégal à Dakhla, dans le sud du Maroc. «*Plus de 200 Sénégalais sont détenus dans sept prisons marocaines, dont 80 % pour des faits d'émigration irrégulière. Quinze pour cent sont incarcérés pour d'autres affaires comme le trafic de drogue*», a-t-il déclaré lors d'un entretien avec l'*Aps*. «*La migration irrégulière étant criminalisée dans la législation marocaine, les passeurs écopent entre 2 et 3 ans de prison. En cas de décès au cours d'une traversée, ils encourent une peine de 10 ans*», a-t-il ajouté. Selon le diplomate, une cinquantaine de demandes de transfèrement au Sénégal de détenus sont en cours de traitement, dans le cadre de la convention entre Dakar et Rabat sur l'assistance aux personnes détenues et le transfert des personnes condamnées, dont le projet de loi a été adopté à l'unanimité, le 11 mars 2025, par l'Assemblée nationale. Consul général du Sénégal à Dakhla depuis l'ouverture du consulat en 2021, Babou Sène administre une circonscription couvrant trois régions : Dakhla-Oued Ed-Dahab, où se trouve le siège du consulat ; Laâyoune-Sakia El Hamra, qui abrite Laâyoune, la principale ville du Sahara marocain ; ainsi que la région de Guelmim-Oued Noun, surnommée «*La porte du Sahara*». Il estime à environ 5 000 personnes, le nombre de Sénégalais résidant dans cette circonscription, dont 2 642 disposant de la carte consulaire. «*Environ 500 sont en situation régulière, car titulaires de la carte de séjour appelée carte d'immatriculation au Maroc*», a-t-il précisé, soulignant que «*la quasi-totalité des Sénégalais installés à Dakhla exerce un métier sur les 40 professions et activités professionnelles répertoriées comme auto-entrepreneurs ou employés dans des entreprises privées*». Evoquant la question de la migration irrégulière, il a fait savoir que «*1 587 Sénégalais à bord de 21 pirogues de candidats à l'émigration irrégulière en direction des Îles Canaries ont été secourus par la marine royale marocaine, entre le 1er janvier et le 19 novembre 2026*». Il sont actuellement hébergés dans les centres d'accueil de Bir-Gandouz et d'Al Argoub, a dit Babou Sène. **(Aps)**

Cyan Magenta Jaune Noir

TRANSPORT | LIAISON MARITIME DAKAR-ZIGUINCHOR

La traversée à bord de l'Aline Sitoé Diatta tourne parfois à l'épreuve

Entre Dakar et la Casamance, le ferry est un lien familial, économique et humain vital. Pourtant, lors d'une récente rotation, des passagers ont vécu des heures éprouvantes entre chaleur lourde, espace réduit et difficultés de repos.



La liaison maritime Dakar-Ziguinchor est sujette à des problèmes d'organisation

Pour des milliers de Sénégalais, la liaison maritime entre Dakar et Ziguinchor ne se résume jamais à un simple déplacement. C'est le chemin qui permet de rejoindre les siens, d'acheminer des effets personnels, de voyager avec ses enfants ou de reprendre ses activités en Casamance. Mais sur le bateau *Aline Sitoé Diatta*, ce trajet censé rimer avec sécurité et sérénité peut vite se transformer en une longue fatigue physique. Lors d'une récente traversée, plusieurs voyageurs ont décrit des conditions éprouvantes à bord. Dans les cabines de huit places vendues 12 500 francs Cfa au tarif national adulte, selon les informations rapportées par les passagers, la chaleur lourde a rendu le sommeil difficile. Faute d'une circulation d'air suffisante, des occupants ont fini par quitter leur couchette pour aller chercher un peu d'air sur les ponts ou dans les espaces communs au cœur de la nuit. A l'intérieur, l'organisation des lieux laisse peu de répit. Les lits superposés prennent l'essentiel de la place, le mobilier réduit encore l'espace pour circuler et un éclairage parfois limité accentue la sensation d'inconfort. «*Nous avons payé pour avoir une cabine, mais nous n'avons pratiquement pas pu y dormir. Il faisait tellement chaud que nous avons préféré sortir*», confient des passagers sénégalais. Ces désagréments ne pèsent pas de la même façon sur tout le monde. Enfants, femmes, personnes âgées, jeunes et voyageurs, sujets aux troubles respiratoires, figurent parmi les plus exposés. Pour les aînés qui ont du mal à se déplacer, grimper jusqu'à une couchette haute devient un véritable obstacle. A bord, deux voyageurs âgés s'interrogeaient d'ailleurs sur la manière dont les lits sont attribués et sur la prise en compte concrète de la mobilité de chacun.

«Pourtant nous avons tout à bord», selon le Cosama

Au-delà du vécu immédiat de la traversée, les récits recueillis à bord du navire *Aline Sitoé Diatta* soulèvent une question de fond sur l'organisation et les priorités du Consortium sénégalais d'activités maritimes (Cosama). Lorsqu'un service public maritime assure un rôle aussi structurant entre Dakar et la Casamance, l'écart entre le prix acquitté par les usagers et les conditions rencontrées à bord alimente la frustration. Dans ce contexte, les voyageurs interpellent directement la gestion commerciale du navire. Quelle place occupe réellement le confort des passagers face aux impératifs d'exploitation et de rentabilité ? Comment sont pensés l'entretien des équipements, l'aération des cabines et l'accompagnement des publics vulnérables lors des rotations ? Tant que des réponses claires et des améliorations visibles n'accompagnent pas le quotidien des usagers, la traversée continuera d'osciller entre l'indispensable utilité du lien maritime et le sentiment d'un service qui peine à répondre aux attentes humaines de ceux qui embarquent. Interpellés, les agents de Cosama disent ne pas avoir été informés par les passagers. «*Pourtant nous avons tout à bord. La ventilation est normale, c'est aux passagers de nous interpeller*», lance une dame.

Najib SAGNA

BREVE

Saisie de 1,7 tonne de faux médicaments à Joal



La lutte contre le trafic de médicaments illicites se poursuit sur la Petite Côte. Dans la nuit du lundi 23 au mardi 24 novembre 2026, aux environs de deux heures de la nuit, les éléments de la Brigade maritime des Douanes de Joal ont intercepté une embarcation transportant une importante cargaison de produits pharmaceutiques illicites. Selon un communiqué, l'opération a permis de mettre la main sur 28 colis de médicaments, représentant un poids total de 1,7 tonne. Les cinq occupants de l'embarcation ont également été interpellés par les agents des Douanes. Les cinq personnes arrêtées et l'ensemble de la cargaison saisie ont été mis à la disposition des autorités compétentes pour les besoins de l'enquête et la suite de la procédure judiciaire.

Samba BARRY

REMERCIEMENTS

La famille de M. Abdou Diouf, ancien Président de la République du Sénégal, et son épouse, Mme Élisabeth Diouf, la famille de feu Tidiane Diop, ancien directeur de la Croix du Sud, et sa veuve, Mme Yaye Bani Diallo, M. Ibrahim Diop, père du défunt, Mme Yacine Diouf, mère du défunt, les familles Diouf, Diop, Gaye Massar, Assef, Senghor, Guillabert, Bagou, N'Sele, Diokhané et Kane, profondément touchées par les nombreuses marques de compassion, de solidarité et d'affection témoignées à la suite du rappel à Dieu de leur très cher et regretté Abdou Tidiane Diop, tiennent à adresser leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui, de près ou de loin, leur ont apporté soutien dans cette douloureuse épreuve.

Elles remercient chaleureusement toutes celles et ceux qui se sont déplacés, ont présenté leurs condoléances, adressé des messages de soutien, formulé des prières ou manifesté leur compassion. Vos nombreuses attentions, votre présence et vos prières ont été d'un immense réconfort pour l'ensemble des familles. Que le Tout-Puissant vous le rende au centuple, vous accorde Ses bienfaits et préserve vos familles de toute épreuve.



Qu'Allah, dans Son infinie miséricorde, accueille Abdou Tidiane Diop dans Son vaste Paradis et lui accorde le plus haut degré du Jannah. Avec toute leur reconnaissance et leur profonde gratitude. Amen.

MOTS FLECHES N°3974

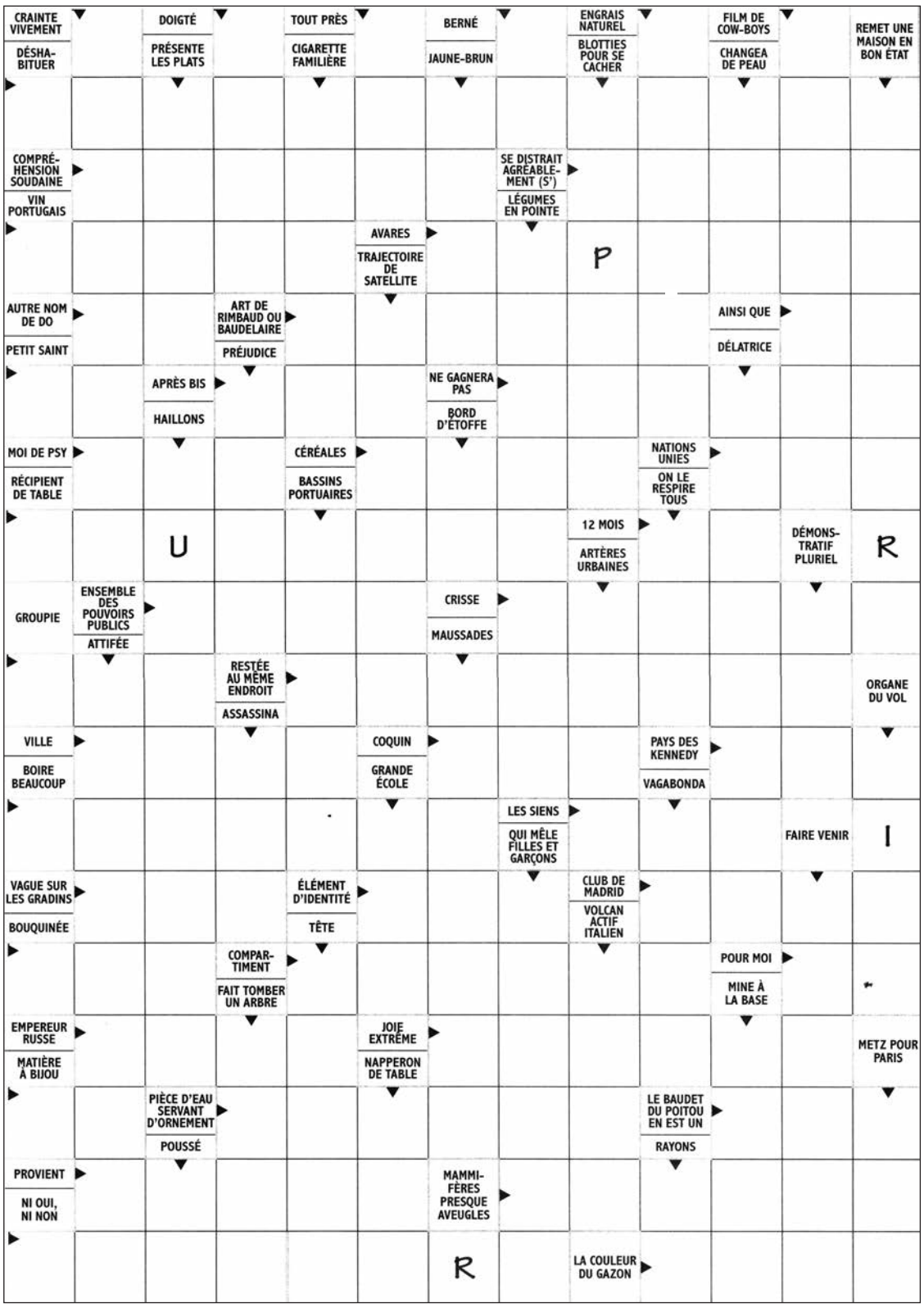

SOLUTION-FLECHES N°3973

■	A	■	V	■	O	■	G	■	B	■	A	■
I	R	R	E	M	P	L	A	C	A	B	L	E
■	G	A	L	A	■	A	G	I	T	A	I	T
S	E	C	U	N	D	O	■	R	I	T	■	A
■	N	E	■	C	O	N	G	E	■	T	A	G
S	T	■	C	H	U	■	A	R	M	U	R	E
■	E	T	R	E	I	N	S	■	E	S	T	■
A	E	R	E	■	L	A	P	E	R	■	I	L
■	■	O	E	I	L	■	I	D	E	A	L	E
E	C	U	■	R	E	P	L	I	■	P	L	U
■	R	E	N	E	■	A	L	T	E	R	E	R
K	E	R	O	S	E	N	E	■	V	E	R	■
■	P	A	N	■	M	E	U	S	E	■	I	F
A	I	■	S	O	I	■	R	I	N	C	E	E
■	E	D	E	N	T	E	■	E	T	E	■	L
T	R	O	N	C	■	R	E	G	A	R	D	E
■	E	N	S	E	I	G	N	E	■	F	A	R

SODOKU FACILES N° 3877

		3		1		9		
	4		3		8		5	
8				4				1
			9		6		3	
6		7				5		2
	1		8		2			
2				9				5
	3				5		1	
		4		8		6		

RESULTATS N° 3876

3	6	4	9	8	1	5	2	7
5	7	9	2	4	6	3	1	8
2	1	8	3	7	5	4	9	6
7	8	2	4	6	3	9	5	1
9	4	6	5	1	7	8	3	2
1	5	3	8	2	9	7	6	4
6	3	1	7	9	8	2	4	5
4	9	7	6	5	2	1	8	3
8	2	5	1	3	4	6	7	9

HEURES DE PRIERES



FADIAR
06H 00
SOUBA
06H 15
TISBAR
14H 15
TAKUSSAAN
16H 45
TIMIS
18H 45
GUEW
19H 45

1448 - HEGIRE

CONACO

PROBLEME N° 8798

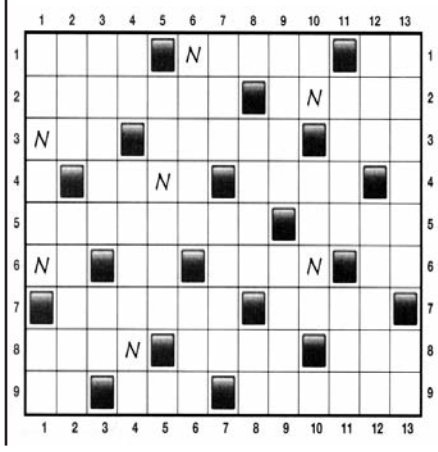

SOLUTION N° 8797

M	A	N	U	S	C	R	I	T
A	G	I	T	E	■	A	N	S
N	E	E	■	R	A	I	■	A
I	■	C	H	A	S	S	E	R
E	P	E	E	■	P	I	N	■
M	A	■	L	A	I	N	E	S
E	R	R	E	U	R	■	R	U
N	O	E	■	N	E	U	V	E
T	I	G	R	E	S	S	E	S

MOTS CROISES

DHORIZONTALEMENT
1 Aliment préparé pour un repas. Cause une grande peine. Cependant. **2** Retirer la matière grasse du lait. Coin d'une figure géométrique. **3** Causé du tort. Fin de somme. Terme utilisé au tennis. **4** Département d'Alençon. Un petit noir léger. **5** Charpente en os. Se permettre. **6** Refus outre-Manche. Cette chose-là. Fin de prière. Pronom personnel. **7** Qui peuvent servir. Compagnon de la mère. **8** Pays de shahs. Mis à sec. Période longue. **9** Mot de mépris. Bien attrapée. Ironie, humour.

VERTICALEMENT
1 Bas du visage. Arbre des cimetières. **2** Ancienne monnaie. A fait risette (A). **3** Groupes de trois personnes. A toi. **4** Pronom pour lui. Auteur d'Andromaque. **5** Tel un calcul de tête. **6** Fils de la sœur. Forme d'être. **7** Un centième d'hectare. Fit la barbe. **8** De même. Note de musique. **9** Manifeste son mécontentement. Mèches des tiges de blé. **10** De cela. Fruit du pin. **11** Sonnerie funèbre. Métro de banlieue. **12** Cri d'aficionado. Poudre utilisée comme abrasif. **13** Se débarrasse de. Pour associer.

NUMEROS UTILES

RENSEIGNEMENTS

ANNUAIRE :
1212

SDE
Numéro Vert
800 00 11 11

SENELEC
Service Dépannage
33 867.31.00

SECURITE
Police secours : 17
Sapeurs Pompiers : 18

Aéroport Léopold S. Senghor
de Yoff : 33 869 / 22 / 01 / 02

Port Autonome de Dakar
(24H/24) : 33 849.45.45

HOPITAUX

Principal : 33 839.50.50
Le Dantec : 33 889.38.00
Abass Ndao : 33 849.78.00
HOGY : 33 827.39.83
Elisabeth Diouf de Rufisque : 33 836 36 94
CHU de Fann : 33 869 18 18

SUMA-MEDECIN
33 864 05 61 - 33 824 60 30

CENTRE ANTI POISON
818 00 15 15

INNOVATION

SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

FAMA libère la parole des jeunes sur *WhatsApp*

A l'occasion du démarrage des seize jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles, l'Association féministe sénégalaise Yeewi a lancé, hier, un chatbot accessible sur WhatsApp. Cet outil numérique entend offrir aux jeunes un espace confidentiel et gratuit pour obtenir des réponses fiables sur leur corps, leur santé sexuelle et reproductive, leurs relations et leurs droits.

Les jeunes Sénégalaises ont désormais un nouvel outil pour s'informer sur leur santé, leur corps et leurs droits. Baptisé «*Fama*», ce chatbot développé par l'Association féministe *Yeewi* est accessible gratuitement sur *WhatsApp*, 24 heures sur 24. Cette plateforme propose des réponses élaborées avec l'appui de professionnels de santé, notamment des gynécologues. Pour sa présidente fondatrice, Aïcha Rassoul Sène, l'initiative est partie d'un constat simple : «*Nos jeunes ont des questions sur leur corps, leur santé, leurs droits et, trop souvent, ils n'ont personne à qui les poser ou ils ont honte d'en parler. Alors, ils se taisent ou vont chercher l'information sur les réseaux sociaux, sur Internet ou à travers l'Intelligence artificielle*».

Pour concevoir cet outil, *Yeewi*, en collaboration avec les Guides du Sénégal et *Social Change Factory*, a mené des consultations dans six régions. Il s'agit de Dakar, Thiès, Fatick, Tambacounda, Sédhiou et Saint-Louis. Cette démarche a permis de recueillir plus de 800 préoccupations intégrées dans le chatbot. «*On n'a pas voulu simplement récolter les questions des jeunes et les donner à l'Intelligence artificielle pour créer un outil. On a voulu mettre sur la table, l'expertise de professionnels de santé*», explique Aïcha Rassoul Sène. Le choix de *WhatsApp* répond également à un souci d'accessibilité. Selon la présidente de *Yeewi*, cette plateforme est largement utilisée par les jeunes, nécessite peu de données mobiles et permet de préserver la confidentialité des échanges. L'objectif est ainsi de toucher le plus grand nombre, y compris ceux qui disposent de moyens technologiques limités. Au-delà de l'information, «*Fama*» entend jouer un rôle dans la prévention et la prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles. L'outil intègre une base de données recensant plus de 430 structures d'accompagnement réparties dans les 14 régions du Sénégal.



La présidente fondatrice de Fama, Aïcha Rassoul Sène a expliqué, hier, lors du lancement, les fonctionnalités de ce chatbot

A travers le projet Carte Rose Sénégal, l'organisation a également répertorié 430 structures accompagnant les femmes et les filles sur l'ensemble du territoire national. *Yeewi* porte, par ailleurs, un plaidoyer pour l'intégration de la santé menstruelle dans les politiques publiques nationales, notamment à travers une note élaborée avec plusieurs organisations partenaires.

Pour la chargée de programmation et d'accompagnement local au Consortium Jeunesse Sénégal (Cjs), Ndèye Yandé Thiam, «*Fama*» arrive à point nommé. Dans un contexte marqué par les violences faites aux femmes et aux filles, cette plateforme offre aux jeunes un espace pour s'exprimer et obtenir des informations adaptées.

Samba BARRY

HUMEUR

BLOCAGE DES TRAVAUX DE LEUR ETABLISSEMENT

Les enseignants du lycée de Jaxaay en grève

Les études sont suspendues, depuis hier, au lycée de Jaxaay. Ce, à cause de la grève de 48 heures des professeurs qui sera suivie aussi de deux jours de débrayage. Ces enseignants ont déserté les salles de classe pour protester contre l'arrêt des travaux de construction de leur bâtiment principal. «*Nous sommes en mouvement d'humeur pour plusieurs raisons. Mais la goutte d'eau de trop, c'est l'arrêt des travaux du bâtiment principal en construction depuis des mois. Nous voulons qu'ils reprennent très vite sinon, cela va désavantager tout le monde du fait que cet arrêt risque d'avoir un impact sur le calendrier et le quantum horaire*», a souligné leur porte-parole, Mamadou Sanoussi Ba, par ailleurs, professeur de Philosophie.

Depuis le commencement des travaux, le lycée est divisé en deux zones. Le bloc scientifique de l'unité 23 et le Cem Unité 20 de Jaxaay, soit une distance d'un kilomètre. Le porte-parole des enseignants déplore, d'ailleurs, la navette que font les enseignants et les élèves entre ces deux entités. M. Ba affirme que ces parcours sont néfastes à leur santé et aux performances des élèves. L'autre conséquence décriée, les effectifs pléthoriques dans les salles de classe. «*Lors des évaluations, les élèves s'assoient par trois sur une seule table-banc. Cela fausse les résultats et les relations pédagogiques. Un professeur de la Faculté des lettres de l'Ucad disait : ''Quand vous avez des salles de 80 élèves, on ne vous demande pas de corriger mais de massacrer des élèves et à la limite de tuer l'écoles''*», dénonce M. Ba. Il souligne que s'il y a réaction des autorités, «elle est timide».

Les enseignants font savoir que le lycée compte plus de 1400 élèves, répartis dans 21 classes physiques pour 26 classes pédagogiques (le bloc scientifique).

Théodore SEMEDO

A SUIVRE

STRUCTURATION DE L'ELEVAGE

Les Coopératives agricoles communautaires comme leviers de transformation

La filière de l'élevage sort d'une année particulièrement éprouvante, marquée par les déficits fourragers, le tarissement précoce des mares, les feux de brousse et la crue du fleuve Sénégal, qui ont contraint l'Etat à déployer un plan national de sauvegarde du bétail. A ces aléas climatiques s'ajoutent des défis économiques pressants dont la nécessité de réguler les coûts de distribution de la viande tout en assurant une juste rémunération aux éleveurs, la lutte contre le vol de bétail, ainsi que la réduction de la dépendance aux importations laitières grâce à une hausse de la productivité.

Face à ces contraintes, les acteurs affirment que les Coopératives agricoles communautaires sont les uniques leviers de transformation du secteur. D'où la tenue, hier, à Diamniadio de l'atelier scientifique préparatoire de la 10e édition de la Journée nationale de l'élevage, prévue le 19 décembre prochain à Sédhiou. Le secrétaire général du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage, Ousmane Mbaye, qui a présidé la rencontre affirme que les «*coopératives agricoles communautaires (Cac) sont des leviers stratégiques pour la transformation de l'élevage et la création d'emplois pour les jeunes et des femmes*». A l'en croire, ce modèle repose sur deux piliers complémentaires. Il s'agit de la structuration des organisations agropastorales en coopératives et du déploiement d'infrastructures adaptées à savoir les ouvrages hydrauliques, les périmètres fourragers, les unités de collecte et de transformation du lait et de la viande, et services vétérinaires, destinées en priorité aux jeunes et aux femmes.

Face aux représentants des 14 régions, aux organisations professionnelles, aux chercheurs et aux partenaires financiers dont la Banque mondiale, le secrétaire général a souligné que les conclusions issues des travaux de Diamniadio nourriront directement la déclaration officielle qui sera soumise au Président Bassirou Diomaye Faye le 19 décembre à Sédhiou. Dans un souci de redevabilité, les participants ont d'abord été invités à évaluer le niveau d'exécution des recommandations issues de la 9e édition avant d'aborder les défis structurels d'une filière stratégique pour l'économie sénégalaise.

Les chiffres rappelés par Ousmane Mbaye illustrent le poids déterminant de l'élevage. Le secteur contribue à hauteur de 4,5 % au Produit intérieur brut (Pib) national et représente 26,1 % de la valeur ajoutée du secteur primaire. Sur le plan social, il fait vivre 792 160 ménages, soit 87,1 % des ménages agricoles du pays, autour d'un cheptel estimé à 21,5 millions de têtes de bétail et 86,5 millions de volailles.

Najib SAGNA

*Walf*Quotidien N°10395
JEUDI 26 NOVEMBRE 2026

La résolution parlementaire met-elle en danger la République ?

L'histoire retiendra que l'Assemblée nationale actuelle est unique en son genre : en examinant, dans la perspective de son adoption, une résolution agitatrice, la représentation nationale amorce un virage dangereux pour les Sénégalais. Le malaise est d'ordre institutionnel. Il est arrivé dans notre pays, en un moment de son histoire, qu'il y ait une Assemblée nationale crisogène.

Tout commence avec la motion de censure du 17 décembre 1962. Le Président du Conseil, Mamadou Dia - également ministre de la Défense- réquisitionne la gendarmerie et la garde républicaine pour faire évacuer l'hémicycle, bloquer son accès et empêcher la tenue du vote, au motif que la motion de censure était irréelle.

Le monstre institutionnel réapparaît le 25 novembre 2026 avec le vote de la proposition de résolution mettant en garde le Gouvernement et son Administration publique, après que l'Assemblée nationale s'est rendue compte de ses errements juridiques et son allergie à l'ordre constitutionnel et aux valeurs républicaines.

L'ironie institutionnelle, c'est que l'Assemblée statue, de son propre chef, sur le décret de mise en vigueur du projet de loi de finances et décide de son irrégularité sans recourir à la juridiction compétence, au mépris de la Constitution. C'est l'absence de *«surmoi»*, cette topique qui incarne la loi morale, l'interdit et l'autorité intériorisée. Tout est désormais permis. Un véritable coup de force parlementaire.

Le présent exercice vise à clarifier les dessous de la résolution parlementaire qui révèle, à ce stade de la procédure, une simple déclaration, avec en perspective l'intention «d'effacer» tous ceux qui ne sont pas manipulables.

1. La cartographie des résolutions parlementaires

En droit parlementaire, il existe, au moins, trois catégories de résolutions parlementaires aux sources différentes.

Les résolutions à vocation législative

La constitution, en son article 65, dispose que l'Assemblée nationale peut, par une résolution, dont le président de la République est immédiatement informé, déléguer à sa Commission des Délégations le pouvoir de prendre des mesures qui sont du domaine de la loi. C'est l'équivalence juridique des lois d'habilitation.

Encore, en son article 101, l'Assemblée nationale peut voter, au 3/5e de ses membres, une résolution de mise en accusation du président de la République, du Premier ministre et des ministres pour des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions ; ils sont jugés par la Haute Cour de Justice.

Les résolutions à vocation pénale

Dans cette perspective, «la proposition de résolution» relative au décret n° 2026-24 du 19 novembre 2026 portant mise en vigueur du projet de loi de finances rectificative est un «parfum illibéral» d'engagement pénal de la responsabilité de l'Exécutif (chef de l'Etat et du Gouvernement).

Dans la même veine, selon le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, la décision d'accorder ou de rejeter «la levée de l'immunité parlementaire» est adoptée sous forme d'une résolution votée à la majorité simple des suffrages exprimés.

Les résolutions à caractère général

Elles sont prévues et régies par les articles 54 et 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale

Les propositions de résolution sont adressées au président de l'Assemblée nationale. Une proposition de résolution doit contenir un exposé sommaire des faits et des motifs, déterminer l'objet et le but de l'enquête et préciser les entités publiques, parapubliques, les sociétés privées et les personnes physiques concernées ou visées.

Elle constitue ainsi une menace clairement ouverte pour, notamment, tous les gestionnaires publics (directeurs généraux, directeurs d'entités parapubliques) et comptables publics.

Une résolution parlementaire belliqueuse

La présente résolution parlementaire n'a qu'une finalité. L'Assemblée nationale vise, selon son agenda, une mise en accusation. Il votera, le cas échéant, une traduction devant la Haute Cour de Justice, du président de la République, du Premier ministre et de tous les ministres qui exécuteront le projet de loi de finances rectificative, pourtant régulièrement mis en vigueur par le décret, conformément aux dispositions pertinentes de l'article 68 de la Constitution.

Y arriveront-il ? En tout état de cause, la loi ne leur donne aucune garantie. C'est un processus qui pourrait être projeté en 2029. Hélas ! le Peuple aura le dernier mot.

Seulement, la proposition de résolution ne comporte que des IRREGULARITES. Elle remet en cause le principe constitutionnel fondamental de la séparation des pouvoirs. L'Assemblée nationale s'arroge les habits de la haute juridiction, en procédant, par elle-même, au contrôle de légalité et/ou de constitutionnalité du décret contesté. Il faut être au Sénégal en 2026 pour assister à ce scénario ridiculement *«ubuesque, absurde, grotesque»*, dangereusement joué.

Heureusement en 2026, le Sénégal a de la Baraka : Son Excellence le Président de la République a fait triompher la sérénité et la sagesse républicaine, en mettant en vigueur le projet de loi de finances rectificative par décret.

Pire, la résolution empiète dans le domaine réglementaire, avec des dispositions relevant du règlement général sur la Comptabilité publique. L'Assemblée nationale entend gouverner à la place de l'Exécutif en donnant des ordres de service aux agents de l'Administration publique.

Surtout, l'effet ultime à travers la résolution n'est rien d'autre que de torpiller le processus de négociation avec le Fonds monétaire international (Fmi).

En somme, c'est un exercice d'intimidation institutionnelle.

Ce qui nous arrive, c'est du jamais vu ! La soif, la faim, la maladie et l'enclavement de zones rurales ne doivent pas être utilisés comme une rampe politique. On ne joue pas avec la République et la confiance des citoyens. *(A suivre…)*

Pr Meïssa DIAKHATE
Assistant parlementaire de la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains, 2008-2012
Membre de la mission parlementaire pour la transposition du Code de transparence dans la gestion des finances publiques, en 2012
Membre de la Commission de la rédaction de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), en 2020

Lfr 2026 : jusqu'où ira cette confrontation institutionnelle ?

A la lecture de la proposition de résolution du groupe parlementaire Pastef, datée du 20 novembre 2026, une question me vient naturellement à l'esprit : comment sortir de cette confrontation institutionnelle sans en faire supporter les conséquences aux Sénégalais ?

Après avoir rejeté la loi de finances rectificative sans examen au fond, la majorité parlementaire demande maintenant le retrait du décret présidentiel portant sa mise en vigueur. Elle interpelle également les ordonnateurs, les comptables publics, les contrôleurs budgétaires et jusqu'aux agents des administrations fiscale et douanière sur les responsabilités qu'ils pourraient engager.

Nous sommes désormais au-delà d'un simple désaccord sur les orientations budgétaires du Gouvernement.

En tant que républicain, je suis profondément attaché aux prérogatives de l'Assemblée nationale. Je ne saurais contester son droit de contrôler l'action gouvernementale, de rejeter un texte ou de demander des comptes à l'Exécutif. Mais encore faut-il que chaque institution exerce ses prérogatives dans les limites que lui fixe la Constitution.

Le groupe parlementaire Pastef estime que le président de la République a fait une interprétation erronée de l'article 68 de la Constitution. C'est une position juridique qui peut être défendue et discutée.

Mais depuis quand une résolution parlementaire vaut-elle décision de justice ? Depuis quand appartient-il à l'Assemblée nationale de se prononcer avec autorité juridictionnelle sur la constitutionnalité d'un décret présidentiel ?

Notre Constitution a prévu, en son article 92, des mécanismes de règlement des conflits de compétence entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Pourquoi ne pas explorer ces voies ?

Ce qui me préoccupe davantage, c'est la situation dans laquelle cette confrontation risque de placer notre administration.

Je pense notamment à ces fonctionnaires du Trésor, des Impôts, des Douanes et du Budget qui doivent quotidiennement assurer le fonctionnement financier de l'Etat. Ils ont des obligations légales et professionnelles auxquelles ils sont tenus. Ils n'ont cependant pas à devenir les arbitres d'un différend constitutionnel opposant le président de la République à la majorité parlementaire. La proposition de résolution le reconnaît d'ailleurs elle-même.

Il faut donc mesurer la portée des déclarations qui leur sont adressées et les incertitudes qu'elles peuvent susciter dans l'exercice de leurs fonctions.

Avons-nous suffisamment réfléchi aux conséquences d'éventuels retards dans le paiement des dépenses publiques, dans le règlement des créances des entreprises ou dans la mobilisation des financements dont notre pays a besoin ?

Avons-nous mesuré le signal que cette confrontation envoie aux investisseurs et aux partenaires financiers du Sénégal ?

Au moment où tant d'entreprises éprouvent des difficultés de trésorerie, où notre jeunesse attend des perspectives d'emploi et où les ménages subissent les difficultés économiques, le pays a besoin de visibilité sur la conduite des affaires publiques.

Je voudrais également rappeler aux députés de la majorité que la légitimité que leur confère le suffrage universel s'accompagne d'une responsabilité politique envers l'ensemble de la Nation. Leur mandat ne saurait être apprécié uniquement à travers les rapports de force entre les différentes composantes du pouvoir.

Il en va de même pour l'Exécutif, qui doit pouvoir justifier juridiquement ses décisions et rendre compte de leurs conséquences.

Les Sénégalais ont élu des institutions pour gouverner, légiférer et contrôler l'action publique. Ils sont en droit d'attendre de ces institutions qu'elles trouvent, dans le respect de la Constitution, les moyens de surmonter leurs divergences.

Le président de la République est désormais devant ses responsabilités

L'article 42 de notre Constitution lui confie la charge de garantir le fonctionnement régulier des institutions et la continuité de l'Etat. Il lui appartient d'apprécier les voies constitutionnelles permettant de sortir de cette situation et de donner au pays la visibilité dont il a besoin.

Cela suppose également que la question de la constitutionnalité du décret du 19 novembre soit clarifiée par les voies de droit appropriées.

Nous avons suffisamment de difficultés à résoudre dans ce pays pour ne pas laisser s'installer une incertitude supplémentaire sur le fonctionnement même de l'Etat.

Je le dis avec toute la gravité que commande la situation : les désaccords entre responsables politiques, aussi profonds soient-ils, ne doivent jamais nous faire perdre de vue ce que nous devons au Sénégal.

Les hommes passent, les majorités changent, mais la République demeure. Sachons la préserver.

Abdoulaye WILANE
Porte-parole du Parti socialiste du Sénégal

SPARTAK MOSCOU
Le PSG sous le charme d'un lutin



Le Paris Saint-Germain scrute le marché des transferts, en vue du mercato d'hiver. Le club francilien aurait identifié un talent argentin. Le PSG va se renforcer en janvier. Les derniers évènements ne font que confirmer plus cette tendance. Il s'agit de la blessure de Désiré Doué. La formation de la capitale a plus que jamais besoin de joueurs offensifs. Parmi les nombreux noms cités, se trouve celui de Esequiel Barco. Selon les informations de *Transferfeed*, le PSG est sur la piste du milieu offensif. Ce dernier qui évolue au Spartak Moscou, a une technique largement au dessus de la moyenne, est agile du pied et a une capacité à créer des occasions. Il touche beaucoup de ballons, oriente le jeu et trouve ses coéquipiers avec une justesse qui frappe. Esequiel Barco est arrivé dans le club moscovite en juillet 2024 et a signé un accord jusqu'en juin 2030.

BAYERN MUNICH
Manuel Neuer impliqué dans une affaire de mœurs ?

L'affaire commence à faire du bruit, mais Manuel Neuer se meurt dans un silence froid. Selon *Bild*, Manuel Neuer serait en train de se séparer de sa femme, Anika Bissel, 26 ans. Alors que le portier du Bayern est en pleine rééducation suite à une blessure, une guerre aurait éclaté entre lui et sa femme. A l'origine de l'embrouille, un voyage au Brésil où Manuel Neuer a passé quelques jours. Il serait rentré avec une jeune femme de 23 ans, présentée comme sa physiothérapeute. Le couple se serait intimement rapproché ces dernières semaines, vivant une relation qui irait au-delà du professionnel. Ils ont été vus mi-novembre à Rio de Janeiro, puis dans un complexe hôtelier de luxe à Buzios, alors qu'il avait déjà passé du temps ensemble en Sicile fin Septembre. D'après *Bild*, Manuel Neuer a clairement signifié à Anika Bissel qu'il souhaiterait mettre fin à leur mariage, quelques jours seulement après la venue au monde de leur deuxième enfant. Le gardien de but de 41 ans aurait ensuite quitté le domicile conjugal en Bavière, laissant le nouveau-né et un petit garçon de 2 ans aux soins de sa femme.

ARSENAL
Les prétendants se multiplient pour Mosquera

Arrivé il y a un peu plus d'un an à Arsenal, Cristhian Mosquera a du mal à se faire une place au sein de l'effectif britannique. Apparu à seulement deux reprises en Premier League, il pourrait d'ailleurs profiter du prochain mercato pour aller chercher du temps de jeu ailleurs. Le FC Barcelone serait notamment intéressé, mais si l'on en croit le spécialiste mercato *Ekrem Konur*, d'autres clubs suivraient aussi avec attention sa situation. L'ancien joueur du FC Valence figurerait sur les tablettes de l'Inter Milan, Benfica, Fenerbahçe, Al-Nassr et Al-Hilal. Les *Nerazzurri* pourraient d'ailleurs rapidement dégainer sur ce dossier avec une offre de prêt avec option d'achat.

MANCHESTER UNITED
Un international marocain sur le viseur



Manchester United préparerait déjà son prochain mercato hivernal. Après une première partie de saison décevante, les *Red Devils* souhaitent renforcer leur effectif. Selon *Team Talk*, une piste défensive aurait été activée du côté de l'Espagne. Le club anglais aurait notamment coché le nom de Omar El Hilali. Âgé de 23 ans, le latéral droit évolue actuellement à l'Espanyol Barcelone. Son contrat se termine en juin prochain. Selon *Transfermarkt*, le joueur est actuellement valorisé à 15 millions d'euros (9,8 milliards Fcfa).

CAN 2027
La Mauritanie dépose une réclamation contre le Burkina

Nouvelle affaire dans le football africain. Ce mercredi, la Fédération mauritanienne de football (FFRIM) a annoncé avoir déposé, le 19 novembre dernier, une réclamation officielle auprès de la Confédération africaine de football (CAF). Celle-ci concerne l'éligibilité d'un joueur de la sélection du Burkina Faso ayant participé aux deux rencontres face à la Mauritanie, les 13 et 17 novembre derniers, dans le cadre des éliminatoires de la CAN 2027. Selon les médias locaux, cela concerna Arthur Zagre, ancien du PSG. *«La FFRIM a engagé cette démarche dès qu'elle a eu connaissance des éléments concernant le joueur en question, dans le respect des délais et des procédures applicables. Elle a confié le suivi du dossier à un cabinet d'avocats international»*, précise l'instance mauritanienne dans son communiqué.

MERCATO
Bounou convoité en Argentine

Nouveau virage attendu dans la carrière de Yassine Bounou. Alors qu'il est dans les derniers mois de son contrat à Al-Hilal, l'international marocain s'apprête à rejoindre l'autre bout de la planète. D'après l'*insider* argentin German Garcia Grova, River Plate aurait identifié Yassine Bounou comme sa priorité pour garder ses cages dans un avenir proche. Le club argentin est sur le point de perdre sa pépite Santiago Beltran, sollicité en Europe, et aurait ciblé l'ancien rempart du FC Séville pour le remplacer. Fervent supporter de River Plate, Yassine Bounou est ouvert à un départ en Argentine.

DIVERS
12 mois de prison avec sursis pour Raheem Sterling

Raheem Sterling attendait le verdict de l'accident de la route qu'il a causé le 28 mai dernier sur l'autoroute M3, dans le Hampshire. Inculpé de conduite dangereuse, de possession de protoxyde d'azote destiné à une inhalation illégale et de refus de fournir un échantillon après son arrestation, il avait plaidé coupable devant le tribunal de première instance de Basingstoke en septembre dernier, reconnaissant la possession de six bonbonnes de protoxyde d'azote. Et il a écopé d'une peine de prison de 12 mois avec sursis pour conduite dangereuse. La peine est assortie d'un sursis de 18 mois. Il a également écopé d'une suspension de permis de conduire de deux ans et devra effectuer 100 heures de travaux d'intérêt général.

BALLON D'OR AFRICAIN
Deux *Lions* parmi les cinq finalistes



La Confédération africaine de football (CAF) a dévoilé la liste des cinq finalistes pour le trophée du meilleur joueur africain de l'année 2026. Le Maroc et le Sénégal se partagent l'intégralité des nominations pour cette prestigieuse distinction individuelle. Le latéral droit du Paris Saint-Germain Achraf Hakimi figure parmi les prétendants au sacre, aux côtés de ses compatriotes Brahim Díaz (Real Madrid) et Ismael Saibari (Bayern Munich). Le Sénégal est quant à lui représenté par le milieu de terrain de Villarreal Pape Gueye et l'attaquant d'Al-Nassr Sadio Mané. A noter toutefois l'absence de Ismaïla Sarr parmi les cinq finalistes, malgré une saison XXL sous les couleurs de Crystal Palace, avec qui il a remporté la Ligue Conférence, dont il a également été désigné meilleur joueur. L'identité du lauréat de cette édition 2026 sera dévoilée le mercredi 2 décembre prochain, à l'occasion de la cérémonie des CAF Awards organisée à Lagos, au Nigeria.

REAL MADRID
76 buts, Mbappé juste derrière Messi

Auteur d'un doublé lors de la victoire renversante du Real Madrid face au PSV Eindhoven (5-1) mardi, Kylian Mbappé (27 ans, 5 matches et 6 buts en LdC cette saison) compte désormais 76 buts inscrits en Ligue des Champions, à 27 ans et 339 jours. Dans l'histoire de la compétition, un seul joueur fait mieux en termes de précocité : Lionel Messi, qui avait dépassé la barre des 75 réalisations à 27 ans et 169 jours, à l'époque où l'actuel attaquant de l'Inter Miami évoluait encore au FC Barcelone.

BEACH SOCCER

CAN 2026

Zoom sur les adversaires des *Lions*

La 13ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations (Can) de beach soccer va se dérouler du 28 novembre au 6 décembre 2026 à Saly. Candidats à leur propre succession, les* Lions *partagent le groupe A avec le Mozambique, l'Ouganda et le Ghana. Que valent ces adversaires aux profils différents ?

A la quête d'une sixième étoile continentale consécutive, le Sénégal devra d'abord performer en phase de groupes. L'équipe nationale va à tour de rôle, affronter le Ghana, l'Ouganda et le Mozambique. Sur le papier, elle va affronter des adversaires du moins au plus fort.

Le Ghana, pour créer la surprise

Sénégal – Ghana est l'affiche d'ouverture de la Coupe d'Afrique des Nations de beach soccer prévue du 28 novembre au 5 décembre 2026 2026 à Saly. Les Ghanéens en seront à leur quatrième participation après 2015, 2016 et 2024. Ils retrouvent le tournoi avec l'ambition de confirmer les progrès affichés lors de la précédente édition à laquelle ils ont terminé 5ème. C'est leur meilleur résultat. Atteindre les demi-finales pour une première est sans doute l'objectif principal des protégés de Daniel Nii Kotey. Les *Black Stars* ont éliminé une grande nation de la discipline, le Nigeria (vainqueur des Can 2007 et 2009), pour être à la fête. Après un match nul à l'aller (3-3), ils se sont imposés par 7-4 au retour à domicile. Sacré meilleur buteur en 2024 avec 11 banderilles, l'attaquant Alexander Adjei est le joueur à suivre de cette formation ghanéenne. Son expérience et son sens du but peuvent être une menace.

L'Ouganda vise le carré d'as

Deuxième adversaire des *Lions*, l'Ouganda qui a un vécu de la compétition compte poursuivre sa progression. «*Ce n'est pas un groupe facile, mais à ce niveau de compétition, nous devons battre les meilleurs pour devenir les meilleurs et remporter le titre. Nous nous sommes fixés comme objectif de nous qualifier à la Coupe du Monde. Jouer les demi-finales nous permettrait de franchir une première étape vers cette qualification*», a confié l'entraîneur, Geoffrey Akabwai. Seul pays de l'Afrique de l'Est présent dans cette édition, l'Ouganda est une équipe joueuse mais encaisse également beaucoup de buts. Lors des qualifications, elle avait fait match nul face au Burundi (4-4) avant de prendre le dessus par 9-6 à la seconde confrontation dont un triplé de Baker Lukooya, une des pièces maîtresses de l'orchestre ougandais. L'Ouganda a fait ses débuts continentaux à l'édition 2021 déjà tenu à Saly et avait perdu son entrée en lice face au Sénégal (5-1). Il avait fini quatrième au classement final, sa meilleure performance. En 2022, il a chuté à la 5ème place.



Le Mozambique reste l'un des plus gros morceaux de la poule du Sénégal

Le Mozambique, rééditer l'exploit de 2021

Parmi les trois, le Mozambique est la sélection avec le plus gros palmarès. Dès sa participation inaugurale en 2021, il a été médaillé d'argent derrière le Sénégal. Depuis, c'est une quatrième (2022) puis une sixième place (2024). Soit des résultats à reculons. Bien qu'il évolue au poste de défenseur, Nelson Joao Manuel est l'homme à tout faire dans cette équipe mozambicaine. Lorsque ses coéquipiers peinent à trouver la faille, c'est lui qui, souvent, décante la situation. Le finaliste de 2021 a décroché son billet en écartant la Tanzanie (1-1 puis 3-1). A noter que lors du précédent exercice, les *Lions* ont dominé par 6-3 les *Mambas* à l'ultime journée de groupe. Des retrouvailles épiques attendues encore à la dernière journée de la poule A.

Jean Pierre SAMBOU

FOOT FEMININ

TRANSFERT AU SL BENFICA

Dienaba Sané, nouveau challenge au Portugal



Dienaba Sané lors de sa signature au Sl Benfica, en D1 féminine du Portugal

De nouveau appelée chez les *Lionnes* du Sénégal pour les prochains matches amicaux face à la Côte d'Ivoire, Dienaba Sané vient de s'offrir un nouveau défi en rejoignant le SL Benfica. La désormais ancienne pensionnaire des Aigles de la Médina a officiellement signé, mercredi, un contrat de quatre ans avec le club portugais, sextuple champion national et actuellement engagé en Ligue des champions. Capable d'évoluer au milieu de terrain comme en défense centrale, Sané ne cache pas sa satisfaction après cette signature. «*Je suis très heureuse d'avoir réalisé mon rêve de rejoindre un club aussi prestigieux*», a-t-elle confié sur le site des Aigles de la Médina, promettant de travailler dur pour progresser. Elle devrait dans un premier temps intégrer l'équipe réserve afin de poursuivre son apprentissage et de s'adapter à son nouvel environnement. Une belle opportunité pour la jeune internationale sénégalaise, qui découvre ainsi un nouveau championnat et franchit une étape importante dans sa jeune carrière. A elle désormais de saisir sa chance au sein du club lisboète.

Papa Lamine NDOUR

BREVES

MONDIAL U17 : 3ème JOURNEE

Conserver la tête du groupe

La sélection nationale masculine de football U17 dispute ce jeudi (16h Gmt) contre le Tadjikistan (3ème, 3pts -2), sa dernière sortie en phase de poules de Coupe du monde. Leader avec 4 points +9, le Sénégal devra gagner et espérer garder le fauteuil. Avec un match nul, il pourrait se retrouver deuxième, également synonyme de qualification au prochain tour de la compétition. En cas de défaite, les *Lionceaux* finiront au pire des cas à la troisième place et devront attendre la fin des matches de groupe pour voir s'ils font partie des meilleures équipes classées troisièmes. L'autre rencontre de la poule F mettra aux prises au même moment, la Croatie (2ème, 4pts +4) au Cuba (4ème, 0pt -11), déjà éliminé.

BASKET-BALL : GBA

Massaër Gning quitte le banc

Après plusieurs années en tant que coach principal, Massaër Gning a décidé de mettre un terme à sa collaboration avec les garçons de Guédiawaye Basket Academy (Gba). Le technicien qui a déjà réussi à hisser le club en première division, s'en va sans réussir à remporter le championnat. «*Grâce à la qualité de vos entraînements et à votre sens élevé de la pédagogie, nos athlètes ont non seulement progressé sur le plan tactico-technique et physique. Ils ont également développé un véritable esprit de compétiteurs*», a témoigné Mamadou Keïta, le président de la franchise de la Banlieue.

Rassemblées par JP. SAMBOU

Cyan Magenta Jaune Noir